

FACILITE AFRICAINE DE L'EAU

PROGRAMME OPERATIONNEL 2005-2009

Octobre 2005

Ce document a été approuvé au cours de la 2^{ème} réunion du Conseil de Direction de la Facilité Africaine de l'Eau tenue à Tunis le 31 octobre 2005.

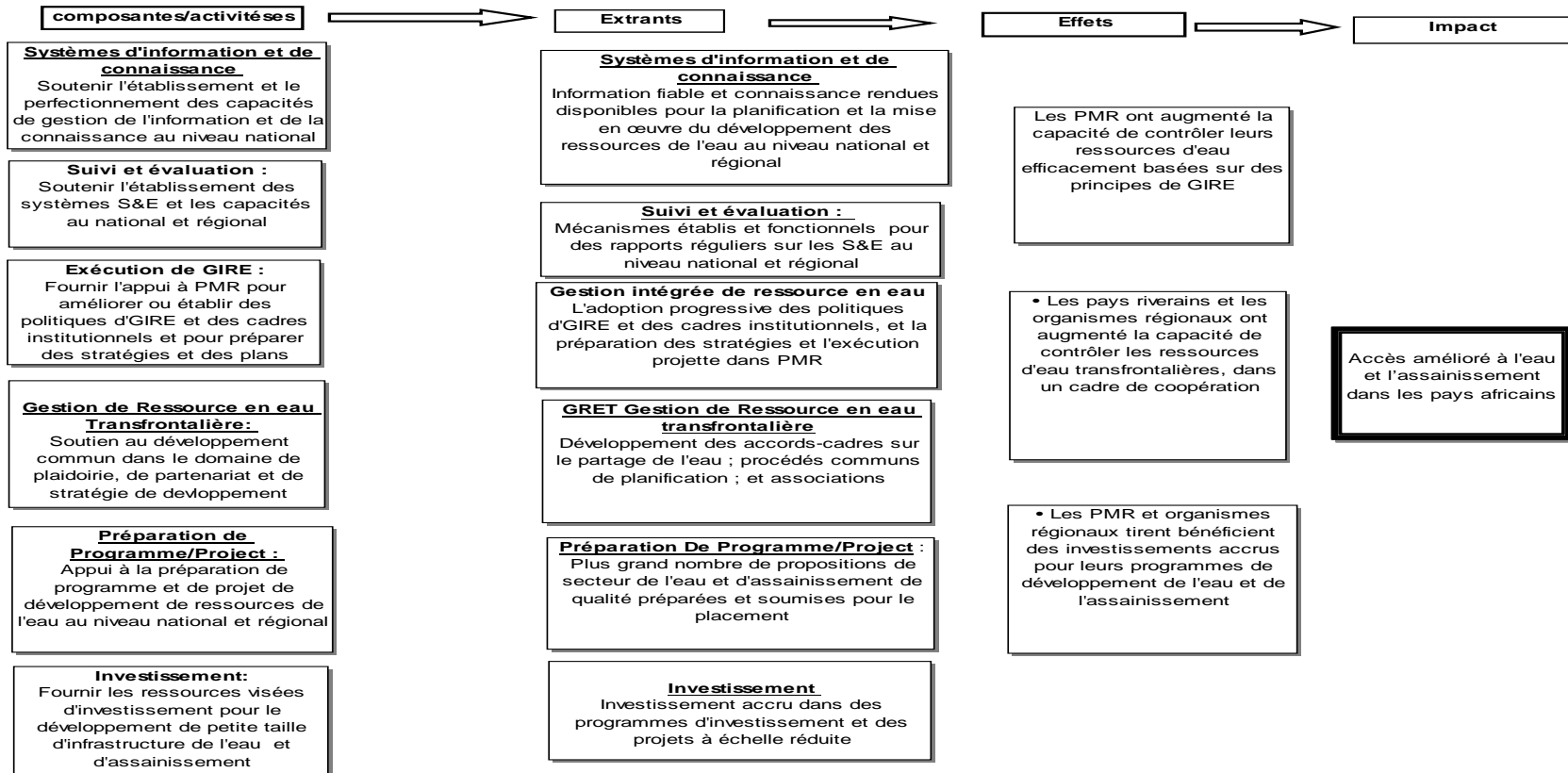
Le Conseil de direction (CD) se compose de treize (13) membres, dont cinq (5) désignés par l'AMCOW sur une base sous-régionale, un (1) par la Banque, un (1) par l'Union africaine dans le cadre du NEPAD, un (1) par UN Water Africa et cinq (5) par les donateurs du Fonds. Actuellement, les représentants de AMCOW sont les Ministres en charge de l'eau d'Algérie, du Congo Brazzaville, de l'Ethiopie, du Lesotho et du Sénégal. Les représentants des donateurs sont de l'Autriche, du Canada, de l'UE, de la France, de la Norvège (qui représente aussi le Danemark et la Suède). Le Président du CD est S.E. Dr Abu Zeid, Ministre Egyptien des Ressources en eau et de l'Irrigation.

1	INTRODUCTION	1
1.1	CONTEXTE	1
1.2	DEFIS DANS LE SECTEUR DE L'EAU EN AFRIQUE	1
1.3	ÉTABLISSEMENT ET CONSOLIDATION.....	2
1.4	BUT ET PORTEE DE CE DOCUMENT.....	3
2	VUE GLOBALE DE LA FACILITE	3
2.1	OBJECTIFS ET DOMAINES DE CONCENTRATION	3
2.2	PRINCIPES DE BASE.....	5
3	EXECUTION DE GIRE AU NIVEAU NATIONAL	6
3.1	L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE	7
3.2	SUIVI ET EVALUATION	8
3.3	DEVELOPPEMENT ET REFORMES DE POLITIQUE.....	8
3.4	PLANIFICATION ET MISE EN OEUVRE	9
3.5	GESTION ENVIRONNEMENTALE ET ANALYSE SOCIALE.....	9
4	GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALIERES	10
4.1	L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE	11
4.2	SUIVI ET EVALUATION	12
4.3	PLAIDOIRIE, CADRE LEGISLATIF.....	12
4.4	COOPERATION ET MOBILISATION DE RESSOURCE.....	13
4.5	DEVELOPPEMENT DE PLANIFICATION ET DE STRATEGIE	13
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	14
5.1	PREPARATION DE PROJET ET DE PROGRAMME.....	14
5.2	INVESTISSEMENTS DIRECTS	14
6	CALENDRIER D'EXECUTION POUR 2005-2009.....	16
6.1	EXECUTION GLOBALE	16
6.2	SELECTION ET PRIORITISATIONS DES INTERVENTIONS	19
7	MOBILISATION DE RESSOURCE	21
8	PARTENARIAT ET COORDINATION.....	23
9	ÉVALUATION DE L'EXECUTION	24
9.1	LA GESTION BASEE SUR LES RESULTATS	24
9.2	SUIVI ET EVALUATION	24
10	RISQUES ET MESURES DE REDUCTION	24
11	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	25

LISTE DES ABREVIATIONS

AEP&A	Adduction d'eau potable et assainissement
AMCOW (CMA-Eau)	Conseil de Ministres africains chargés de l'eau
BAD	Banque Africaine de Développement
BMD	Banque Multilatérale de développement
CBO	organisation basée sur les Communautés
CD	Conseil de Direction
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale
CER	Les Communautés Économiques Régionales
CLA	Cadre Logique d'Analyse
CME	Conseil Mondial de l'eau
DSP	Document de stratégie par Pays
DRSP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAD	Fonds Africain De Développement
FAE	Facilité africaine de l'Eau
FED	Fonds européen de développement
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en eau
GIRE	Gestion intégrée des Ressources en eau
GRET	Gestion de ressource en eau transfrontalière
IAER	Initiative pour l'adduction d'eau et l'assainissement en milieu rural
IDB	Banque Islamique de Développement
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
JMP	Programme conjoint de suivi dirigé par OMS/UNICEF
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
ODM	Objectifs de Développement du millénaire
OMS	L'Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OBF	Organisme de Bassin Fluvial
PACT -NEPAD	plan d'action court terme du NEPAD
PANAFCON	Conférence panafricaine sur l'eau pour la mise en œuvre et le partenariat
PMR	Pays Membre Régional
S&E	Suivi et évaluation
SADC	La Communauté pour le développement de l'Afrique Australe
UC	unité de compte (de la BAD)
UN	Nations Unies
WSP	Programme eau et assainissement (Banque Mondiale)

CADRE LOGIQUE DE LA FACILITE AFRICAINE DE L'EAU



Cadre logique d'analyse de la Facilité africaine de l'Eau

HIÉRARCHIE des OBJECTIFS, (COÛT, million d'Euro)	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	PORTEE (BENEFICIAIRES)	INDICATEURS DE PERFORMANCE, SOURCE, PÉRIODICITÉ	INDICATIVES OBJECTIFS ET ECHEANCIER	RISQUES/ MESURES D'ATTENAUION
<p>BUT : Les PMR atteignent les buts fixés par la vision africaine de l'eau et les objectifs de développement du millénum (ODM)</p>	<p>RESULTATS A PLUS LONG TERME : Accès amélioré à l'eau et l'assainissement dans les pays africains</p>	<p>Population urbaine et rurale</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> L'eau sécurisée pour satisfaire les besoins de base (approvisionnement en eau, nourriture, énergie) Accès aux services de l'eau potable et de l'assainissement Amélioration des conditions de vie (réduction des maladies relatives à l'eau, plus grande scolarisation, de l'habilitation de genre) <p><u>Source :</u> Les statistiques et les rapports nationaux sur les ODM, le rapport de JMP-ONU, rapports BAD</p> <p><u>Périodicité :</u> Revue annuelle</p>	<p>Par l'année 2009,</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation par tête d'habitant de la capacité de stockage % augmentation de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement % augmentation du progrès pour atteindre les objectifs du millénaire 	<ul style="list-style-type: none"> Echec dans la mobilisation suffisante des fonds pour l'investissement.>Conception une stratégie de mobilisation de ressource sous la conduite d'AMCOW et de NEPAD Capacité institutionnelle insatisfaisante de la FAE > Augmentation du nombre de personnel professionnel permanent ; pression pour des détachements ; développer les rapports avec des départements opérationnels de la BAD ; employer les consultants pour satisfaire les besoins à court terme Manque de priorité donnée à l'eau dans des stratégies nationales > renforcer l'engagement politique et s'assurer qu'AMCOW joue un rôle proactif
<p>OBJECTIFS : Améliorer l'environnement et renforcer la gestion de ressources de l'eau afin d'attirer les investissements massifs et appropriés nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux</p>	<p>RÉSULTATS A MOYEN TERME:</p> <ul style="list-style-type: none"> PMR ont augmenté la capacité de contrôler leurs ressources d'eau efficacement basées sur des principes de GIRE Les pays riverains et les organismes régionaux ont augmenté la capacité de contrôler les ressources d'eau transfrontalières, dans un cadre de coopération Les PMR et organismes régionaux tirent bénéficient des investissements accrus pour leurs programmes de développement du secteur de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernements nationaux des PMR; Organismes régionaux et sous-régionaux; Usagers de l'eau Donateurs et agences de financement ; 	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> % de PMR avec des politiques et des stratégies de GIRE Plus aucun bassin partagé sans un cadre de vision commune et de programme commun ; Niveau de l'investissement pour satisfaire les services de base <p><u>Source :</u> Statistiques et rapports nationaux, rapports de d'AMCOW et de la BAD, rapports organismes régionaux et internationaux '</p> <p><u>Périodicité :</u> Annuel</p>	<p>Par l'année 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Tout le PMR avec GIRE basé sur des politiques, des stratégies et des plans d'exécution Tous les 10 bassins prioritaires définis par NEPADen AMCOW ont des cadres de vision et des programmes communs % d'augmentation d'investissements pour les besoins de base de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> Situations de conflit et manque d'engagement politique à coopérer pour GRET > Sensibilisation et dialogue .
<p>ACTIVITÉS/INTRANTS</p> <p><u>Systèmes d'information et de connaissance :</u> Soutenir l'établissement et le perfectionnement des capacités de gestion de l'information et de la connaissance au niveau national et régional (Euro 16 millions)</p>	<p>REALISATIONS A COURT TERME</p> <p><u>Systèmes d'information et de connaissance</u> Information fiable et connaissance décomposée en genre rendues disponibles pour la planification et la mise en œuvre du développement des ressources de l'eau au niveau national et régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> Gouvernements nationaux des PMR; Organismes régionaux et sous régionaux; Autorités locales/municipales Les Communautés ONG.S, CSO et secteur privé ; Donateurs et agences de financement ; Organismes internationaux, Établissements de recherches 	<p><u>Information et connaissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Progrès sur l'évaluation de la situation par pays, définition des normes, nombre de pays couverts Nombre de pays pour lesquels le système d'information existante a été renforcée ou de nouveaux systèmes ont été créés Progrès dans l'établissement de système d'information régional Amélioration de type et de qualité des données et d'information décomposées en genre utilisées pour la planification et l'exécution du développement de ressources de l'eau <p><u>Sources :</u> Rapports nationaux ; rapports régionaux préparés par AMCOW ; Rapports trimestriels et annuels d'FAE</p> <p><u>Périodicité :</u> Suivi régulier du progrès dans les PMR, rapports annuels de AMCOW et FAE</p>	<p><u>Information et la connaissance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Définition des indicateurs de suivi et évaluation par pays accomplis en décembre 2006. Au moins 20 avec un système d'information fiable à partir de 2009 Au moins 20 avec des meilleures données de qualité pour une GIRE Mécanisme régional sur le partage d'information et les systèmes d'information, tout à fait opérationnel en 2009 	<ul style="list-style-type: none"> Situations de conflit et manque d'engagement politique à coopérer pour GRET > Sensibilisation et dialogue .

Analyse logique de cadre pour le Facilité africaine de l'eau (suite 1)

HIÉRARCHIE des OBJECTIFS (COÛT, million d'Euro)	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	PORTEE (BENEFICIARIES)	INDICATEURS DE PERFORMANCE, SOURCE, PÉRIODICITÉ	INDICATIVES OBJECTIFS ET ECHEANCIER	RISQUES/ MESURES D'ATTENAUION
<p>ACTIVITÉS Suivi et évaluation : Soutenir l'établissement des systèmes S&E et les capacités au national et régional (Euro 8.5 millions)</p> <p>Exécution d'GIRE : Fournir l'appui à PMR pour améliorer ou établir des politiques d'GIRE et des cadres institutionnels et pour préparer des stratégies et des plans d'exécution (Euro 43.5 millions)</p>	<p>EXTRANTS Suivi et évaluation : Mécanismes établis et fonctionnels pour des rapports réguliers sur les S&E au niveau national et régional</p> <p>Gestion De Ressource Intégrée De l'Eau L'adoption progressive des politiques d'GIRE et des cadres institutionnels, et la préparation des stratégies et l'exécution projetée dans PMR</p>		<p>Suivi et évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Progrès sur l'évaluation de situation par pays et accord sur les indicateurs de suivi • Nombre de pays avec des systèmes existants renforcés ou de nouveaux systèmes créés • Progrès dans l'établissement d'un partenariat national et régional • Amélioration de qualité et de la régularité de S&E dans les étapes de décision nationale et régionale <p>Sources : Rapports nationaux ; rapports régionaux préparés par AMCOW ; Rapports trimestriel et annuels de la FAE Périodicité : Survi régulière du progrès dans les PMR. Rapports annuels de AMCOW et FAE</p> <p>Gestion Ressource Intégrée en Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du statut d'GIRE dans le RMC <p>Tous les 53 PMR Source : Rapport du rapport annuel d'FAE/AMCOW Périodicité : Surveillance régulière du progrès dans GIRE dans le reportage annuel régulier de PMR. par l'FAE</p>	<p>Suivi et évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition des indicateurs de suivi et évaluation par pays accomplis en décembre 2006. • Au moins 15 pays produisant des rapports réguliers et fiables de S&E d'ici 2009 • Mécanisme et système régionaux de S&E opérationnels en 2009. <p>Gestion Ressource Intégrée en Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation du statut d'GIRE dans tout le RMC, en juin 2006 • Au moins RMC 18 soutenu dans des régions spécifiques d'GIRE d'ici 2009 	
<p>GRET : Gestion de Ressource en eau Transfrontalière: Développement commun de soutien des eaux partagées dans les domaines de la recommandation, des associations et du développement de stratégie (Euro 42 millions)</p>	<p>GRET : Gestion de Ressource en eau Transfrontalière Développement des accords-cadres sur le partage de l'eau ; procédés communs de planification ; et associations</p>		<p>GRET : Gestion de Ressource en eau Transfrontalière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre de bassins de fleuve pour lesquels des visions partagées et des cadres coopératifs sont développés. • Nombre de RBOs renforcés pour l'exécution efficace <p>Source : Rapports par NEPAD, AMCOW, RBOs et RECs ; Rapport annuel annuel d'FAE Périodicité : Surveillance régulière du progrès des activités de RBOs et de RECs</p>	<p>GRET : Gestion de Ressource en Eau Transfrontalière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadres coopératifs et programmes partagés de vision développés pour au moins les 7 bassins et fleuves partagés d'ici 2009 • 10 RBOs renforcé de à capacité proportionnée d'ici 2009 	
<p>Préparation De Programme/Project : Appui à la préparation de programme et de projet de développement de ressources de l'eau au niveau national et régional (Euro 20 millions)</p>	<p>Préparation de Programme/Project : Plus grand nombre de propositions de projets d'eau et d'assainissement de qualité préparées et soumises pour le placement</p>		<p>Préparation de Programme/Project :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets/programmes préparé travers d'appui d'FAE • Nombre de projets/programmes qui reçoivent des fonds • Ligne de pipe des projets établis tous les ans <p>Source : Rapports nationaux, régionaux et d'ADB, rapports annuels d'FAE Périodicité : Surveillance par FAE sur la base annuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ligne de pipe de commencer tous les ans établi par projets par la fin 2006. • Projette le programme préparé qui reçoivent des fonds d'ici 2009 	

Cadre logique d'analyse de la Facilité africaine de l'Eau (Suite 2)

HIÉRARCHIE des OBJECTIFS, (COÛT, million d'Euro)	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	PORTEE (BENEFICIARIES)	INDICATEURS DE PERFROMANCE, SOURCE, PÉRIODICITÉ	INDICATIVES OBJECTIFS ET ECHEANCIER	RISQUES/ MESURES D'ATTENAUTION
<p><u>Investissements:</u> Fournir les ressources visées d'investissement pour le développement de petite taille d'infrastructure de l'eau</p>	<p><u>Investissements</u> Investissement accru dans des programmes d'investissement et des projets à échelle réduite</p>		<p><u>Investissements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets qui sont mis en application • Augmentation globale des investissements sur des projets <p>Source : _ Rapports nationaux, régionaux et d'ADB, rapports annuels d'FAE Périodicité : Surveillance par FAE sur la base annuelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projets et volume de financement par la fin 2009. 	<ul style="list-style-type: none"> •

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

1.1.1 La Facilité africaine de l'eau (FAE) est une initiative dirigée par le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), destinée à mobiliser des ressources pour financer des activités de développement des ressources en eau en Afrique. La Facilité a été établie dans le contexte de la Vision Africaine de l'eau et des objectifs de développement de millénaire (ODM). La Banque africaine de développement administre la Facilité à la demande d'AMCOW.

1.1.2 Le but de la Facilité tel que défini dans l'Instrument établissant la Facilité est la mise en commun des ressources des donateurs pour financer les infrastructures d'eau et des activités propres à faciliter l'investissement dans le secteur de l'eau en Afrique.

1.1.3 L'Instrument établit que les ressources du Fonds de l'eau seront consacrées principalement aux projets et aux programmes de

1.1.4 ressources en eau, dans les domaines suivants:

- La gestion Intégrée de ressources en eau (GIRE)
- Le renforcement des capacités
- La réforme de politique, légale et institutionnelle
- La valorisation et diffusion de la connaissance et de l'information
- Le développant et mise en place de cadres réglementaires
- La gestion efficace des eaux partagées
- Le suivi et évaluation
- La gestion Environnementale
- L'investissement stratégique pour la réalisation de programmes et de projets

1.1.4 Sur la base de l'objectif de la Facilité et des domaines d'interventions définis dans l'Instrument, les secteurs opérationnels de la Facilité ont été déterminés pour créer les conditions visant à accroître le financement dans le secteur de l'eau en Afrique. Deux larges secteurs d'appui ont été définis à cet égard : i) Amélioration de l'environnement permettant d'attirer plus d'investissements ; et ii) investissement direct qui vise à fournir des ressources catalytiques afin de déclencher un plus grand investissement pour un développement durable.

1.2 DEFIS DANS LE SECTEUR DE L'EAU EN AFRIQUE

1.2.1 En Afrique, le développement et l'utilisation du potentiel de l'eau est extrêmement bas. En 2000, l'OMS a estimé que presque 40% d'Africains n'ont pas accès à l'eau potable et aux équipements adéquats d'assainissement. Le niveau d'exploitation de la ressource en eau est bas avec seulement environ 3% à 5% du montant total utilisé de façon contrôlée. Par tête d'habitant, le stockage d'eau en Afrique est plus de 100 fois inférieur qu'en Europe et en Amérique du Nord (6150 m³/personne comparés à 47 m³/personne en l'Ethiopie), conduisant à un manque de sécurité en eau pour le développement économique social et à une plus grande vulnérabilité aux désastres liés à l'eau. Plus de 60 bassins partagés dominent le paysage africain, mais la faiblesse de la coopération régionale en a limité les avantages pour le continent et réduit l'efficacité de la nécessaire gouvernance de l'eau pour le développement.

Ces défis sont combinés avec une dégradation continue de l'environnement, l'épuisement et la contamination des ressources en eau, et d'autres facteurs y relatifs comme le changement climatique, la désertification, les inondations et l'érosion. La base de l'information et de connaissance dans la plupart des pays est insatisfaisante et le système de suivi et d'évaluation pour la planification stratégique et le développement est peu fiable.

1.2.2 L'état de pauvreté couplé à la croissance économique lente et les niveaux élevés de l'endettement dans le continent empêchent les investissements dans le développement des ressources de l'eau. L'évaluation préliminaire prouve qu'un investissement moyen de 20 milliards de \$EU par an est nécessaire durant les prochaines 25 années pour atteindre les ODM et les objectifs de la Vision africaine de l'eau. Les engagements actuels sont insuffisants pour satisfaire ces besoins, et les tendances projetées de financement sont peu susceptibles d'être suffisantes à moins que des réformes importantes soient effectuées et des fonds disponibles soient employés plus efficacement. Les contraintes liées à l'investissement direct étranger et au financement international conduisent à l'importance de faire des efforts concertés de mobilisation des ressources des banques et des institutions financières locales de sorte qu'elles puissent investir en infrastructure de l'eau de façon particulière.

1.2.3 Ce fossé de financement est un facteur critique à l'origine de la création de la FAE. En fonction de ces besoins, la Facilité se focalise sur l'amélioration de l'environnement permettant d'attirer les investissements massifs nécessaires pour atteindre les objectifs régionaux du secteur de l'eau; et pour réaliser des investissements appropriés et stratégiques dans ce secteur.

1.3 ETABLISSEMENT ET CONSOLIDATION

1.3.1 La FAE a été légalement établie avec l'approbation du Conseil des Gouverneurs de la Banque africaine de développement, lors de la réunion annuelle à Kampala le 25 mai 2004, de l'Instrument portant création du fonds spécial de Facilité africaine de l'eau. La FAE est devenue effective vers fin décembre 2004 avec le paiement du minimum de 10 millions d'UC exigés par l'Instrument.

1.3.2 La Banque a fait l'engagement d'établir la Facilité et de fournir les bureaux comme sa part de contribution. A cet égard elle s'est engagée à contribuer pour 2.3 millions de \$EU sur une période de trois ans, sous forme d'espace de bureaux, de détachements de personnel et d'autres soutiens administratifs et logistiques.

1.3.3 Quelques étapes importantes significatives réalisées depuis la mise en place de la Facilité comprennent :

- La mise en place du bureau de la Facilité par la Banque avec l'allocation d'espaces et d'équipements de bureau, et la nomination du personnel clé. Le Directeur de la Facilité a été nommé en avril 2005, et deux professionnels recrutés ont joint la Facilité en juillet et août 2005 respectivement.
- La première réunion inaugurale du Conseil de Direction de la FAE s'est tenue le 8 juillet 2005 à Tunis. Lors de cette réunion le Conseil de Direction a : a) adopté son règlement intérieur ; b) élu le Dr. Mahmoud Abou Zeid, Ministre égyptien des ressources en eau et d'irrigation, comme président du Conseil; c) adopté l'Euro comme

monnaie de devise du fonds spécial de la FAE ; et d) a approuvé les secteurs d'intervention et de focalisation opérationnelle pour 2005.

- Le projet de document des Procédures opérationnelles a été également soumis pour avis à la réunion inaugurale. Le Conseil de Direction a fait des observations sur le document et a recommandé sa soumission au Conseil d'administration de la BAD, qui l'a approuvé le 19 octobre 2005.
- Le travail de vulgarisation des objectifs de la Facilité et de la mobilisation de ressources a été entrepris à divers forums régionaux et internationaux.

1.4 BUT ET PORTEE DU PRESENT DOCUMENT

1.4.1 L'Instrument établissant la Facilité africaine de l'eau déclare que le Conseil de Direction « approuve l'orientation opérationnelle et les domaines d'intervention » de la Facilité. Un programme indicatif à moyen terme 2005-2009 avait été développé pendant les étapes initiales de création de la FAE. Ce programme a été passé en revue par le Conseil de Direction au cours de sa réunion en juillet 2005, et il a été demandé d'élaborer un plan de cinq ans plus détaillé avec un budget pour la revue lors de la deuxième réunion du Conseil de direction, qui doit se tenir fin octobre 2005.

1.4.2 Le présent document a été préparé en réponse à cette demande. Son but est de mieux définir l'orientation opérationnelle, de décrire les domaines opérationnels d'intervention de la Facilité sur les cinq prochaines années, et de fournir une vue d'ensemble du plan de travail pour 2006, y compris les indicateurs de performance basés sur la gestion axée sur les résultats (GAR). Il contient :

- Une mise à jour des buts et des objectifs de la Facilité, axés sur trois principaux résultats à réaliser ;
- La définition d'un cadre logique pour la Facilité ;
- Une description détaillée des principales composantes à mettre en oeuvre, avec les activités, résultats et indicateurs correspondants;
- Un plan de mise en œuvre sur cinq ans et une allocation indicative des ressources pour 2005-2009 ;
- La mobilisation de ressource à ce jour, et l'estimation du gap de financement global
- Une description des mécanismes d'évaluation de performance, de gestion des risques, avec une approche de gestion axée sur les résultats

1.4.3 Ce programme opérationnel sera revu et mis à jour sur une base annuelle, en tenant compte de la disponibilité plus complète de l'information sur les besoins et les ressources, l'expérience acquise et la nature du programme qui est basée sur la demande. La prochaine révision du programme sera examinée par le Conseil de Direction en octobre 2006, en même temps que l'orientation opérationnelle et le programme de financement pour 2007.

2 VUE GLOBALE DE LA FACILITE

2.1 OBJECTIFS ET DOMAINES DE CONCENTRATION

2.1.1 Le but global de la Facilité africaine de l'eau (FAE) est de contribuer aux efforts de réduction de la pauvreté et de favoriser le développement durable en Afrique. Son objectif est d'aider les PMR à atteindre les cibles et objectifs fixés par la vision africaine de l'eau et les Objectifs de développement du millénaire (ODM) pour le secteur de l'eau. Par les interventions de la Facilité, on s'attend à ce que la population rurale et urbaine des pays africains ait amélioré son accès à l'eau potable et à l'assainissement, et qu'elle assure la promotion du développement économique et social.

2.1.2 L'objectif le plus immédiat est d'attirer et d'utiliser efficacement des investissements accrus et appropriés requis pour atteindre les objectifs nationaux et régionaux. Ceci implique fournir l'appui pour améliorer l'environnement permettant la gestion durable des ressources nationale et régionale de l'eau, pour préparer des projets et des programmes pour des investissements immédiats, et pour fournir les ressources directes pour des investissements stratégiques. Pour ce faire, les interventions de la Facilité vont se focaliser sur la réalisation des trois principaux résultats suivants :

- **L'amélioration de la gestion intégrée des ressources en eau:** les PMR ont amélioré leur capacité à gérer efficacement leurs ressources en eau basées sur des principes de GIRE qui jettent les bases pour des investissements cohérents et durables.
- **L'amélioration de la gestion des ressources en eau transfrontalière:** Les organismes régionaux ont amélioré leur capacité de contrôle des ressources en eau transfrontalières dans un cadre de coopération, qui conduit aux investissements aux bénéfices mutuels
- **Investissements accrus dans le secteur de l'eau :** les PMR et organismes régionaux tirent bénéfice du développement de ressources de l'eau grâce à des investissements accrus, qui découlent d'un environnement favorable, d'une meilleure préparation des projets et programmes, et d'une disponibilité des ressources.

2.1.3 Pour réaliser ces résultats, trois composantes ou secteurs d'intervention principaux correspondants ont été identifiés et les détails des activités sont décrits dans les sections qui suivent :

- **Exécution de la GIRE nationale :** Fournir l'appui aux PMR pour améliorer ou établir des politiques et des cadres institutionnels de GIRE, et préparer les stratégies, les programmes d'investissements et plans d'exécution ;
- **Gestion de ressource eau transfrontalière:** Soutenir le développement commun des eaux partagées, à travers la sensibilisation, le partenariat et les programmes conjoints de développement d'intérêt mutuel
- **Investissement physique:** Appui à la préparation de programmes et de projets de développement des ressources en eau au niveau national et régional afin d'avoir un réservoir de projets viables qui attireront des investissements immédiats. Investissement direct ciblé dans des infrastructures à petite échelle.

2.1.4 En outre, des interventions seront faites à travers deux autres composantes transversales qui sont conçues pour fournir un large appui à la GIRE, la GRET :

- **Systèmes d'information et de connaissance :** Soutenir l'établissement et l'amélioration des compétences dans le domaine du système de l'information et de la connaissance, et des capacités de gestion, au niveau national et régional, pour soutenir le développement et la gestion des ressources d'eau

- **Suivi et évaluation** : Soutenir l'établissement des systèmes S&E du secteur de l'eau et les capacités au niveau national et régional, pour stimuler l'efficacité du développement de l'eau

2.1.5 Le modèle de logique de la Facilité est indiqué en page iii. Il présente l'orientation opérationnel de la Facilité conformément aux paragraphes ci-dessus, aussi bien qu'une brève description des résultats à court terme à réaliser sous chacune des composantes. Des descriptions plus détaillées des types d'activités et de projets/programmes qui seront soutenus sous chaque composante sont décrites dans les sections suivantes.

2.1.6 Une gamme d'indicateurs sera utilisée pour mesurer le progrès découlant des interventions de la Facilité. Ces indicateurs sont récapitulés dans l'analyse du cadre logique montrée en pages iv v et vi, et annexe1, détaillée dans diverses sections de ce document. Les indicateurs et les cibles liés aux trois résultats principaux sont :

- Tous les PMR disposent de politiques, de stratégies et de plans d'exécution basés sur GIRE d'ici 2009, préparant le terrain pour des investissements durables dans le secteur de l'eau ;
- Tous les dix bassins prioritaires définis par NEPAD et AMCOW ont des cadres de visions partagées de nature à attirer des investissements autour des programmes communs d'investissements.
- Le pourcentage d'augmentation des investissements pour les besoins fondamentaux en eau.

2.1.7 Les domaines d'intervention ont été développées pendant l'établissement de la Facilité et reflètent le large consensus obtenu par ce processus. Les composantes et les activités sont formulées à partir d'études, de stratégies et plans d'action présentés à de divers ateliers et conférences de parties prenantes, et sont donc une large représentation des priorités des PMR.

2.1.8 Etant donné les ressources disponibles limitées de la Facilité, ces secteurs d'intervention spécifiques ont été choisis pour faire face à la question centrale de créer un environnement permettant l'investissement durable pour les ressources en eau en Afrique. Faire face à la gamme complète des besoins de développement exige des ressources beaucoup plus grandes et un partenariat concerté des parties prenantes régionales et de la Communauté internationale, tel qu'indiqué dans la Vision africaine de l'eau et le Programme d'action. Les ressources de la Facilité seront utilisées de façon sélective sur des activités qui ont un effet de levier sur d'autres fonds, et apportent de la valeur ajoutée aux efforts existants et en cours.

2.2 PRINCIPES DIRECTEURS

2.2.1 La gestion des ressources en eau, tel que utilisée dans ce document, est le concept d'intégration incluant le cadre institutionnel (juridique, réglementaire, organisationnel) les instruments de gestion (financiers, règlements), et le développement, l'entretien et l'exploitation des infrastructures (y compris les ouvrages de transport et de stockage d'eau, d'assainissement et de traitement des eaux usées, et la protection des bassins hydrologiques). Une gestion intégrée des ressources en eau s'assure que des dimensions sociales, économiques, environnementales et techniques sont prises en considération dans le développement et la gestion des ressources d'eau.

2.2.2 La conception, le développement et l'exécution du programme opérationnel de la Facilité est guidée par les larges principes, soutenues par AMCOW et forgés par la Communauté internationale selon les besoins, pour assurer des résultats solides et durables. Les principes généralement désignés sous le nom des principes de Dublin/Rio sont comme suit :

- L'eau douce est une ressource finie et vulnérable, essentielle pour soutenir la vie, le développement et l'environnement ;
- Le développement et la gestion de l'eau devrait être basé sur une approche participative, faisant participer des utilisateurs, des planificateurs et des personnes définissant la politique à tous les niveaux ;
- Les femmes jouent un rôle central dans la fourniture, la gestion, et la sauvegarde de l'eau ;
- L'eau a une valeur économique dans toutes ses utilisations en concurrence, et devrait être reconnue en tant que bien économique ;

2.2.3 Des approches émanent de ces larges principes ont émergé de beaucoup d'années d'application, et qui renforcent l'appropriation, l'efficacité et la durabilité des interventions. Ces approches incluent ce qui suit :

- **Réponse à la demande :** fournit un cadre aux parties prenantes pour faire des choix sur ce qu'elles veulent et peuvent avoir les moyens de supporter, et fonder selon le principe que des interventions ne devraient être faites seulement qu'aux bénéficiaires ayant exprimé les besoins de tels services ;
- **Participation :** se rapporte au processus par lequel les parties prenantes influencent et prennent part au contrôle des initiatives de développement, aux décisions et aux ressources qui les affectent, ce faisant rend les services et les fournisseurs de service plus attentifs et responsables envers des bénéficiaires ;
- **Egalité du genre :** l'intérêt et les contributions des femmes, des hommes et des vulnérables dans la société sont pris en compte dans la formulation des politiques, le développement des capacités, la planification, le développement et les opérations des investissements dans le secteur de l'eau ;
- **Durabilité environnementale :** permet d'assurer un certain niveau de qualité environnementale et sociale afin de protéger et d'améliorer la qualité et la quantité de ressources d'eau pour un développement durable.

2.2.4 Ces principes et approches soutiennent toutes les interventions de la Facilité dans la planification, la gestion, le suivi, l'entretien et l'exploitation des projets du secteur de l'eau.

3 EXECUTION DE GIRE AU NIVEAU NATIONAL

3.0.1 L'objectif global de cette composante est de fournir l'appui aux PMR pour améliorer ou établir des politiques de GIRE, des cadres institutionnels, le développement des capacités, aussi bien que pour préparer des stratégies, des programmes et des plans d'exécution, nécessaires pour attirer des investissements nationaux et internationaux appropriés dans le secteur. Ceci sera réalisé à travers un développement complet des politiques et stratégies, des cadres législatifs et réglementaires, des arrangements institutionnels, et des procédés efficaces de planification et d'exécution. Comme résultat, les PMR auront augmenté la capacité de gestion efficace de leurs ressources en eau, basée sur des principes de GIRE.

3.0.2 Le résultat principal sera l'adoption progressive des politiques de GIRE et des cadres institutionnels, et la préparation de stratégies et plans d'exécution dans les PMR, et l'impact sur des investissements plus cohérents dans le secteur de l'eau. Ceci sera mesuré en utilisant les indicateurs et les cibles suivants :

- Évaluation d'état de la GIRE dans tous les PMR, en juin 2006
- Nombre des PMR soutenus pour renforcer ou développer le cadre complet de GIRE, avec au moins 3 PMR soutenu en 2006 et 5 tous les ans jusqu'à 2009

3.0.3 Les divers types d'appui de GIRE se concentreront sur les sous composantes et les activités suivantes :

3.1 L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE

3.1.1 L'objectif de ce sous composant est de soutenir l'établissement et le perfectionnement des possibilités de gestion de l'information et de la connaissance au niveau national, en coordination avec toutes les parties prenantes intéressées. Comme résultat, l'information et la connaissance fiables seront rendues disponibles pour la planification et la mise en œuvre du développement des ressources en eau au niveau national et régional. Les données et les informations générées seront décomposées en genre quand cela s'applique. En conséquence, il y aura plus d'investissements durables et de qualité dus à la fourniture de l'information complète, des programmes d'investissement plus solides et plus crédibles basés sur l'évaluation améliorée des besoins

3.1.2 Les activités suivantes seront soutenues :

- Evaluation de la situation globale par pays
- Développement des normes et mécanismes pour la gestion de l'information dans le secteur de l'eau
- Établissement ou renforcement des systèmes nationaux de gestion de l'information sur l'eau
- Collecte et analyse des données de l'eau et de l'information y relative

3.1.3 D'autres activités qui peuvent être soutenues incluent :

- La promotion de meilleures pratiques et technologies innovatrices
- La promotion de partenariats avec des établissements d'éducation et de recherches, et entreprendre des programmes d'éducation et de sensibilisation
- Les programmes et activités de recherche

3.1.4 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès :

- Évaluations de pays et définition des normes pour tous les PMR réalisées en décembre 2006
- Nombre de pays pour lesquels des normes et les mécanismes sont établis. En 2009 tous les PMR aura les mécanismes appropriés.
- Nombre de pays pour lesquels des systèmes d'information existants sont renforcés ou nouvellement établis. D'ici 2009 au moins 20 pays auront des systèmes d'information fiables.
- Amélioration du type et de la qualité de données et informations utilisées pour la planification et l'exécution du développement des ressources en eau. D'ici 2009 au moins 20 pays auront des données de meilleure qualité pour la GIRE.

3.2 SUIVI ET EVALUATION

3.2.1 L'objectif global de ce sous composant est de soutenir l'établissement des systèmes de S&E du secteur de l'eau et des capacités de gestion aux niveaux nationaux et régionaux, en consultation avec des parties prenantes. Comme résultats, des normes de S&E et des méthodologies améliorées seront développées, et des mécanismes réguliers de rapports sur le S&E seront établis et deviendront opérationnels dans les PMR. La disponibilité des résultats opportuns et réguliers de suivi et d'évaluation renforcera la planification, l'exécution et la gestion des investissements du secteur de l'eau. Ceci servira également d'outil aux PMR pour contrôler les résultats dans le secteur de l'eau, comme convenu dans la déclaration de Paris sur l'efficacité d'aide en mars 2005 (Appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle).

3.2.2 L'appui sera donné pour les activités suivantes :

- Une évaluation de la situation globale par pays pour établir le point de départ
- Le mécanisme régional de suivi et d'évaluation sur l'adduction d'eau et l'assainissement conformément au mandat fixé par la Déclaration de Paris¹ ;
- Le développement d'indicateurs et de normes nationaux de suivi
- Favoriser l'accord parmi les parties prenantes principales sur les indicateurs appropriés, sous la direction d'AMCOW
- Établissement ou renforcement des systèmes et institutions nationaux de suivi et d'évaluation.
- Évaluations d'impact de programme ou de projet

3.2.3 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès :

- Évaluations de situation par pays réalisée en décembre 2006.
- Développement d'indicateurs et de normes en décembre 2006.
- Accord sur les indicateurs de suivi conclu d'ici 2007.
- Nombre de systèmes nationaux existants de S&E renforcés ou de nouveaux systèmes développés. Au moins 18 pays produiront des rapports réguliers et fiables de S&E pour l'année 2009.

3.3 DEVELOPPEMENT ET REFORMES DE POLITIQUE

3.3.1 L'objectif de cette sous composante est de fournir l'appui aux PMR pour améliorer ou établir les politiques de GIRE, et les cadres institutionnels qui favorisent le développement et la gestion équitable et durable des ressources nationales d'eau. Comme résultat, les capacités d'exécution des PMR seront renforcées avec un GIRE approprié de base permettant l'environnement favorable. Ceci améliorera le climat pour les investissements du secteur de l'eau, grâce à une efficacité, une effectivité et une durabilité croissantes des projets d'infrastructure. Pour réaliser ceci, le soutien sous cette sous composante mettra l'accent sur des activités relatives aux réformes telles que :

- Le développement des directives pour orienter la formulation et l'examen des politiques et législations de l'eau dans les PMR.

¹Déclaration de la « Conférence Internationale pour atteindre l'objectif du millénaire pour l'eau et l'assainissement en Afrique rurale ». Paris, 1er avril 2005

- La formulation des politiques nationales de l'eau et des cadres institutionnels
- La rédaction des projets de lois et la conception des réformes relatives au secteur
- Le développement des instruments réglementaires
- Le développement des normes et standards
- Le développement des cadres stratégiques et des directives

3.3.2 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès :

- L'évaluation de la situation de la GIRE dans tous les PMR, en juin 2006
- Le Nombre des PMR soutenu pour renforcer ou développer le cadre complet de GIRE, avec au moins 3 PMR soutenus en 2006 et 5 tous les ans par la suite jusqu'en 2009

3.4 PLANIFICATION ET MISE EN OEUVRE

3.4.1 L'objectif de ce sous composant est de faciliter une GIRE effective au niveau national par la planification, le développement de stratégie et du plan de mise en œuvre. Les résultats seront la participation consciente et soutenue des parties prenantes dans l'exécution de GIRE à tous les niveaux. Les activités qui seront soutenues incluent :

- La promotion de la prise de conscience, la participation de parties prenantes et le renforcement de la coordination
- Assurer la prioritisation de l'eau dans les DRSP et dans les plans d'action nationaux pour atteindre les ODM
- La Préparation des stratégies de GIRE, les plans d'action nationaux et les programmes y relatifs, et le soutien à leur mise en œuvre
- Le développement d'un cadre pour la participation du secteur privé et les partenariats public-privé et public-public
- La préparation des plans directeurs de gestion intégrée des ressources d'eau
- La construction des capacités, comprenant l'évaluation de capacités de ressources institutionnelles et humaines, la conception des mesures appropriées pour renforcer les capacités, et l'exécution des programmes de formation et des mesures institutionnelles de renforcement.

3.4.2 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès :

- Nombre de PMR soutenus pour préparer des stratégies, des plans d'action et des programmes de GIRE, avec au moins 3 PMR soutenu en 2006 et 5 tous les ans après jusqu'à 2009
- Priorité est donnée à l'eau dans tous les DRSP et stratégies nationales d'ici 2007

3.5 GESTION ENVIRONNEMENTALE

3.5.1 Les objectifs sous ce sous composant sont de fournir des éléments de gestion environnementale à l'appui de la GIRE. Ces activités iront soutenir et améliorer l'environnement de l'eau afin de protéger la qualité et la quantité de ressources d'eau. Les activités sous cette composante se focaliseront sur :

- Les risques environnementaux et la gestion de désastres naturels
- Le développement de la politique et des cadres stratégiques environnementaux
- Le développement des capacités en évaluation et suivi environnementaux stratégiques
- L'évaluation stratégique d'impacts environnementaux

- La sensibilisation du public sur les questions environnementales et sociales

3.5.2 Les indicateurs et les cibles suivants avec ceux donnés au paragraphe 3.4.2 seront utilisés pour évaluer les progrès accomplis en matière de gestion environnementale solide :

- Des politiques nationales de GIRE reflétant les préoccupations environnementales
- Des capacités institutionnelles mise en place et prêtes
- Une sensibilisation renforcée du public sur les questions d'environnement

3.6 PRISE EN COMPTE SYSTEMATIQUE DES PREOCCUPATIONS SOCIALES

3.6.1 Il s'agit d'entreprendre de façon systématique des analyses sociales en appui de la mise en œuvre de la GIRE. Ceci permettra de faire prendre en compte les préoccupations sociales dans les activités de gestion de ressources en eau. Les analyses sociales et leur prise en compte seront concentrés sur :

- Le développement de politique et de cadre stratégiques sociaux
- Le développement des capacités en évaluation et suivi stratégiques de l'impact social
- Pauvreté et vulnérabilité
- Genre
- Sensibilisation du public sur les questions de genre

3.6.3 Les indicateurs et les cibles suivants avec ceux donnés au paragraphe 3.4.2 seront utilisés pour évaluer les progrès accomplis en matière prise en compte des questions sociales :

- Des politiques nationales de GIRE reflétant les préoccupations sociales
- Des capacités institutionnelles mise en place
- Une sensibilisation renforcée du public sur les questions sociales

4 GESTION DES RESSOURCES EN EAU TRANSFRONTALIERE

4.0.1 L'objectif global de cette composante est de soutenir le développement commun des eaux partagées dans les domaines de la sensibilisation, du partenariat et de la stratégie du développement. Ceci sera réalisé en facilitant la volonté politique, le développement des cadres législatifs, la promotion de la coopération, la mobilisation des ressources, la planification et les programmes communs de développements capables d'attirer des investissements.

4.0.2 On s'attend à ce que ceci mène à des résultats globaux d'amélioration de la GRET, avec des organisations régionales ayant augmenté leur capacité de gestion de ressources en eaux transfrontalières, dans un cadre d'entente de coopération. Ceci améliorera l'environnement coopératif pour la GRET durable et attirera les investissements visant à produire des bénéfices partagés pour le pays riverains. Ces résultats seront mesurés en utilisant les indicateurs de progrès réalisé vers des cadres d'entente pour la gestion des bassins partagés, et l'exécution de programmes communs, pour au moins les 10 bassins partagés prioritaires du programme du NEPAD et de AMCOW. A cet effet les bassins prioritaires concernent les rivières et lacs suivants :

- Afrique de l'Ouest: Sénégal, Niger, Volta;
- Afrique Centrale: Lac Tchad, Congo;
- Afrique de l'Est: Nil (qui inclut Victoria et Kagera);
- Afrique Australe : Zambèze, Okavango, Orange/Senqu;
- Afrique du Nord: Nappes aquifères partagées de l'Afrique du Nord (y compris le Système Aquifère du Sahara Septentrional et l'Aquifère des grès de Nubie).

4.0.3 Par leur nature, les processus de GRET exigent, des compétences particulières, les ressources substantielles et prennent un bon moment avant de produire des fruits. En outre il y a des acteurs multiples intervenant dans les divers bassins, en particulier les grands bassins. En conséquence les interventions de la Facilité dans la GRET viseront stratégiquement les activités qui ont de la valeur ajoutée et qui réaliseront des résultats mesurables rapidement, avec de petits fonds, et là où il y a un réel besoin de compléter les donateurs existants sur le terrain.

4.0.4 Les résultats principaux sont le développement des accords-cadres sur l'eau partagée, des approches communes de planification et des arrangements de partenariat. Celles-ci seront mesurées en utilisant les indicateurs suivants :

- Le nombre de bassins pour lesquels des visions partagées et des cadres coopératifs sont développés. Au moins les 10 bassins prioritaires du NEPAD seront couverts d'ici 2009
- Le programme régional élaboré et convenu pour tous les OBF des 10 bassins d'ici 2009
- Le nombre des OBF renforcé pour l'exécution efficace de leur programme, pour au moins 5 OBF, avec des capacités adéquates pour la GRET d'ici 2009

4.0.5 Les divers types d'appui de GRET se concentreront sur les composantes exposées dans les sections 4.1 à 4.5 qui suivent.

4.1 L'INFORMATION ET LA CONNAISSANCE

4.1.1 L'objectif de cette sous composante est de soutenir l'établissement et le perfectionnement des capacités de gestion de l'information et de la connaissance au niveau régional ou du bassin en coordination avec toutes les parties prenantes intéressées, tenant compte en particulier du travail déjà entrepris par des organismes régionaux et internationaux (UN Water Africa, JMP, WSP-World Bank, GWP etc.). Comme résultat, l'information et la connaissance fiables seront rendues disponibles pour la gestion des ressources partagées en eau au niveau régional.

4.1.2 L'appui sera donné pour les activités suivantes :

- Évaluation et définition des systèmes d'information régionaux
- Établissement des systèmes d'information régionaux
- Collecte et analyse des données sur l'eau et information relative
- Programmes et activités régionaux de recherche

4.1.3 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès :

- Évaluation de la situation des systèmes d'information régionaux réalisée au premier trimestre 2006

- Progrès dans l'établissement des systèmes d'information régionaux, avec les mécanismes régionaux sur le partage de l'information et les systèmes d'information seront totalement opérationnels dans les 10 bassins d'ici 2009

4.2 SUIVI ET EVALUATION

4.2.1 L'objectif global de cette sous composante est de soutenir l'établissement des systèmes S&E du secteur de l'eau et des capacités de gestion au niveau régional ou des OBF, en coordination avec toutes les parties prenantes intéressées, tenant compte en particulier du travail déjà entrepris par des organismes régionaux et internationaux (UN Water Africa, JMP, WSP-World Bank, GWP, et CMEetc..). . Comme résultat, des normes et des méthodologies de S&E améliorées seront développées, et des mécanismes de rapports réguliers sur les S&E seront établis et deviendront opérationnels au niveau régional.

4.2.2 L'appui sera donné pour les activités suivantes :

- Promotion de l'accord parmi les parties prenantes principales sur des indicateurs et des systèmes de S&E appropriés
- Établissement des systèmes et institutions régionaux de suivi et d'évaluation

4.2.3 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès :

- Accord sur les indicateurs de suivi en décembre 2006
- Progrès dans l'établissement des partenariats régionaux
- Appui donné pour le développement des systèmes régionaux de S&E dans les 10 bassins avec des systèmes opérationnels d'ici 2009
- Amélioration de la qualité et de la régularité de S&E dans des procédures de décision régionales.

4.3 PLAIDOIRIE, CADRE LEGISLATIF

4.3.1 L'objectif de ce sous composant est de soutenir la sensibilisation et les processus législatifs pour le partage de l'eau. Les résultats se concentrent sur le développement des accords-cadres pour le partage de l'eau. Les activités qui seront soutenues incluent :

- La plaidoirie nationale, régionale et internationale pour faciliter la volonté politique, l'action et le dialogue
- La préparation et l'exécution des programmes de vision partagée
- Le développement de cadre de coopération et l'harmonisation des législations
- L'élaboration et l'adoption des conventions-cadres régionales pour GRET
- La préparation des directives pour la ratification et l'application des conventions internationales de GRET

4.3.2 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès :

- Le nombre de bassins de fleuve pour lesquels des visions partagées et des cadres de coopération sont développées. Au moins les 10 bassins prioritaires du NEPAD et AMCOW seront couverts d'ici 2009
- Les cadres législatifs seront développés pour chacun des 10 bassins d'ici 2009
- Les directives pour la ratification des conventions internationales seront préparées d'ici 2007

4.4 COOPERATION ET MOBILISATION DE RESSOURCE

4.4.1 L'objectif de cette sous composante est renforcer la coopération inter bassin et intra bassin, et la coordination entre des états riverains ; de mobiliser des ressources pour des projets régionaux de l'eau. Comme résultats, les organisations régionales pourront mieux gérer les ressources en eau transfrontalière dans un cadre de coopération, en partenariat avec les organisations internationales et le secteur privé. Pour réaliser ceci, les activités suivantes seront soutenues :

- Faciliter le dialogue politique et la construction de consensus, et mobiliser l'appui politique
- Encourager la coopération et la coordination entre tous les bassins
- Renforcer les capacités dans les OBF.
- Développer les partenariats public-privé et un cadre pour la participation du secteur privé
- Assister les OBF dans la mobilisation de ressource

4.4.2 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès : le nombre de OBF renforcés par des arrangements de coopération, avec 10 RBOs ayant une capacité appropriée pour la GRET d'ici 2009

4.5 DEVELOPPEMENT DE PLANIFICATION ET DE STRATEGIE

4.5.1 L'objectif de cette sous-composante est de soutenir le développement de stratégies et plan de mise en œuvre effectifs de GRET. Comme résultat, les organisations régionales pourront mettre en place des mécanismes pour guider le développement continu et consistant des ressources en eau transfrontalière, basées sur des buts stratégiques cohérents et des planifications communes. Pour réaliser ceci, l'appui sera donné pour les activités suivantes :

- Évaluation des potentiels et des opportunités au niveau des bassins
- Préparation des études de faisabilité et des plans directeurs intégrés des bassins
- Préparation des cadres stratégiques à moyen et long terme
- Coordination de la planification et du développement de programme de l'utilisation régionale de l'eau
- Développement des plans réalistes d'exécution
- Analyse environnementale et sociale

4.5.2 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès :

- Le programme régional a été élaboré et convenu pour tous les OBF qui n'ont pas encore un tel programme parmi les 10 bassins, d'ici 2009
- Les plans directeurs des bassin sont préparés pour 5 bassins d'ici 2009.
- Projets des programmes communs supportés par les donateurs

5 INTERVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

5.0.1 Les types d'appui qui seront fournis sous cette composante comprennent la préparation des projets et des programmes pour le financement et les investissements directs. Ceux-ci sont examinés ci-dessous.

5.1 PREPARATION DE PROJET ET DE PROGRAMME

5.1.1 L'objectif de ce sous composant est de soutenir la préparation des programmes et des projets de développement des ressources en eau, au niveau national et régional, qui permettront l'amélioration des propositions préparées et soumises pour financement. La priorité sera accordée aux projets qui attireront la participation publique et privée et mèneront aux investissements immédiats.

5.1.2 Les activités de soutien se concentreront sur des activités préparatoires pour rendre un projet attrayant (études à court terme, études d'exécution, partenariat public-privé, dossiers d'appels d'offres, etc.). Les domaines de concentration incluent AEP&A, eau pour l'agriculture, hydroélectricité, environnement, utilisations à but multiples, transport, et tourisme.

5.1.3 La participation de secteur privé au secteur de l'eau présente un grand potentiel dans plusieurs secteurs des interventions de la Facilité. Celle-ci fournirait autant que possible l'appui nécessaire pour attirer la participation de secteur privé en conformité avec la politique et le cadre législatif des pays. Ceci pourrait impliquer d'aider le pays pour développer les outils requis, les directives et les accords juridiques qui favoriseront la compétitivité, aident de petites villes et communautés à faire des affaires avec les opérateurs privés, ainsi que le développement des artisans locaux et des petites entreprises de services, etc.

5.1.4 La Facilité fera usage du réservoir des projets existant dans les PMR et les organisations régionales, déjà identifiés et préparés avec l'appui des donateurs, et qui demandent un petit soutien pour passer à la phase de financement. A cet effet, une collaboration et un partenariat étroits seront développés avec les différents donateurs intervenant dans le secteur l'eau en Afrique. La première étape à cet effet est de bâtir une synergie avec le Groupe de la Banque africaine de Développement, et collaborer étroitement avec la Banque Mondiale, l'UE, les Fonds arabes, et les donateurs bilatéraux.

5.1.5 Les indicateurs et les cibles suivants seront employés pour mesurer le progrès :

- Le nombre de projets/programmes préparé/évalués à travers l'appui de la FAE d'ici 2009
- Le nombre de projets/programme qui reçoit des financements d'ici 2009
- Le nombre de projets potentiels établis chaque année, commençant à fin 2006

5.2 INVESTISSEMENTS DIRECTS

5.2.1 L'objectif des interventions de cette sous composante est de réaliser des investissements ciblés et stratégiques pour le développement des infrastructures d'eau, qui ont un impact important sur les communautés locales et qui accroissent les investissements dans le secteur de l'eau. Il s'agit également de promouvoir les meilleures pratiques et d'attirer des investissements. Comme résultat, un investissement accru au bénéfice des PMR.

5.2.2 Ceci sera réalisé par la Facilité par l'octroi de petites subventions d'investissement pour le développement de l'infrastructure de l'eau. Il est espéré à cet effet que la Facilité permette de:

- Servir de levier pour mobiliser d'autres ressources en combinant les dons de la FAE avec des ressources provenant des autres bailleurs de fonds ou du secteur privé local et international
- Favoriser les synergies de réalisation des investissements en combinaison avec les activités d'autres facilités
- Satisfaire les besoins de projets relativement de petite taille au niveau des communautés
- Renforcer l'apprentissage par la pratique

5.2.3 Le résultat à court terme sera une augmentation des investissements dans le secteur de l'eau, en particulier pour des programmes et projets à échelle réduite faisant participer les communautés locales, des technologies innovatrices de l'eau et des utilisations multiples. Ceci sera mesuré en utilisant les deux indicateurs suivants :

- Le nombre de projets qui sont mis en oeuvre
- L'augmentation globale des investissements sur des projets

5.2.4 La concentration opérationnelle pour des interventions d'investissement a été consolidée sous les deux sous composantes suivantes :

- Servir de levier aux ressources des autres bailleurs de fonds et du secteur privé ;
- Financer de projets à échelle réduite

a) Servir de levier aux ressources des autres bailleurs de fonds et du secteur privé

5.2.5 La cible ici est d'identifier les besoins de petit investissement qui pourraient lever des fonds d'investissements d'autres donateurs et du secteur privé. Très souvent, afin de favoriser la participation du secteur privé à quelques projets, il y a un besoin de quelques investissements du secteur public pour déclencher le processus. La FAE sera sélective avec ce genre de soutien et orientera les ressources seulement vers des situations où son intervention fera une vraie différence pouvant faire réussir une opération.

b) Projets à échelle réduite

5.2.6 La gamme des projets à échelle réduite qui peuvent être soutenus est large. La FAE soutiendra les projets qui favoriseraient l'innovation et les meilleures pratiques, met en avant l'apprentissage par la pratique, renforce les efforts des communautés pour effectivement accéder aux services de ressources en eau. Certains des projets sont décrits ci-dessous.

5.2.7 Projets pilotes. Ce sont des véhicules pour l'améliorer la qualité et promouvoir des innovations visant la multiplication à une grande échelle d'initiatives principales. Ceci sera réalisé en soutenant les projets de démonstration qui, dans une phase initiale, vont permettre de valider et de mesurer la possibilité du transfert des principales leçons apprises des bonnes pratiques développées dans des contextes locaux. L'appui sera donné aux projets pilotes innovants qui:

- Renforcent le pilotage des initiatives nationales et régionales contribuant aux ODM et objectifs nationaux et régionaux
- Offrent l'occasion de multiplier les projets à succès et des résultats de la recherche
- Font usage du potentiel d'impact rapide en s'appuyant sur des initiatives locales pour augmenter rapidement l'accès à l'eau

5.2.8 L'utilisation des technologies innovatrices. L'appui sera fourni aux projets qui utilisent une technologie simple et appropriée, qui tient compte du genre, et qui favorisent la fabrication et la diffusion locales des technologies avec la communauté, le secteur privé local et la participation d'ONG. L'accent sera mis sur la multiplication et la commercialisation des résultats de recherche concentrés sur les zones rurales en Afrique. Le développement des technologies innovatrices augmentera l'efficacité des projets de petite échelle. Certaines de ces technologies peuvent inclure :

- Le développement des systèmes de transport et de distribution de l'eau
- L'amélioration de la qualité de l'eau de la Communauté
- Le système de collecte et de stockage de l'eau
- La Mini hydro-électricité et l'énergie renouvelable pour l'usage de l'eau

5.2.9 Projets qui accroissent l'accès aux services. L'appui à l'investissement sera accordé pour des projets de petites tailles qui renforcent les efforts des communautés, des ONG., et des associations d'usagers de l'eau. L'accent sera mis sur la multiplication des projets à succès à échelle réduite. Certains des secteurs possibles pour lesquels des subventions peuvent être faites sont comme suit :

- **Approvisionnement en eau et assainissement:** accroissement de l'accès à l'adduction d'eau potable et à l'assainissement avec un renforcement de l'éducation en matière d'hygiène, installations de collecte et de stockage d'eau ; amélioration de la qualité de l'eau au niveau de la communauté ou des ménages ; utilisations multiples telles que l'eau pour le bétail ou l'irrigation de petite taille des ménages.
- **Utilisation de l'eau agricole :** systèmes d'irrigation à échelle réduite ; constructions de petits barrages (avec les sauvegardes environnementales et sociales appropriées) pour des utilisations variées ; systèmes de transport et de distribution d'eau pour des usages agricoles variés ;
- **Environnement :** protection de zones marécageuses; gestion de bassin hydrographique au niveau communautaire.

6 CALENDRIER D'EXECUTION POUR 2005-2009

6.1 EXECUTION GLOBALE

6.1.1 Un plan d'exécution sur cinq ans pour la FAE a été développé et est conçu pour réaliser l'impact maximum en conformité avec les résultats prévus mentionnés ci-dessus. Les activités prévues jusqu'à la fin de 2009 se composeront d'un éventail de facilitation et d'interventions d'investissement, conformément aux secteurs d'appui qui ont été développés dans les sections ci-dessus.

6.1.2 Une action concertée de consultation et l'examen des programmes et projets potentiels seront entrepris pour construire une base de données de projets à appuyer. La nature et l'intensité réelles des activités qui seront mises en application dépendront des projets qui

seront soumis à la Facilité pour considération. En raison de la gestion par la demande des requêtes de financement par la Facilité, ces projets feront l'objet d'une revue à la lumière des initiatives existantes qui ont déjà fait l'objet de consensus des parties prenantes, et des soumissions des organisations nationales, sous-régionales et régionales, et des gouvernements. En conséquence, il n'est pas possible à l'heure actuelle de mesurer clairement les types de projets et de programmes qui seront mis en application. Les orientations pour la sélection des projets sont résumées dans la section 6.2 et détaillées dans les Procédures opérationnelles de la Facilité, telles que approuvées par le Conseil d'administration de la Banque le 19 octobre 2005.

6.1.3 Pour des raisons de planification une évaluation des secteurs et des montants d'intervention prévus a été faite, afin de disposer d'un programme opérationnel réaliste qui prend en compte les réalisations prévues pour atteindre la cible globale du programme, ainsi que les capacités requises en ressources et pour l'exécution. En outre, la liste indicative de projets doit refléter l'engagement international aux ODM, les engagements régionaux et nationaux exprimés par AMCOW, les engagements régionaux pour l'initiative d'adduction d'eau potable et d'assainissement en zones rurales, le programme du NEPAD pour les bassins transfrontaliers, et d'autres engagements vis-à-vis des partenaires au développement, des ONG pour des programmes basés sur les communautés.

6.1.4 Quelques activités préliminaires commenceront pendant le dernier trimestre de 2005, dans les domaines de l'information et la connaissance, et du suivi et l'évaluation, en conformité avec l'approbation du Conseil de Direction lors de sa réunion 8 juillet 2005. L'exécution du programme 2005-2009 va commencer principalement pendant l'année 2006. Le programme opérationnel de financement pour 2006 va se concentrer sur la préparation du fondement pour l'appui concret aux pays africains dans les années qui vont suivre. Les points stratégiques à l'ordre du jour de la FAE en 2006 sont de i) procéder au diagnostic et à l'évaluation au niveau régional et national, et ; ii) élever la prise de conscience et établir la synergie à travers la construction du partenariat ; iii) préparer des projets viables et construire la base de données des projets d'investissements; et iv) commencer les activités de facilitation dans quelques pays et quelques organismes régionaux, v) commencer le financement de quelques projets à échelle réduite. Vers la fin de 2006, la FAE aurait réalisé ce qui suit :

- Réalisation de rapports régionaux et quelques rapports nationaux de diagnostic et d'évaluation concernant la gestion de l'information, le suivi et l'environnement de politique de l'eau;
- Finalisation de la préparation des projets prêts pour un financement immédiat ;
- Démarrage de l'appui à quelques pays dans la connaissance et l'information, le suivi et évaluation, et le renforcement de politique ;
- Début de soutien à quelques pays dans la préparation des projets
- Démarrage de l'appui à certaines organisations de bassin fluvial (OBF)
- Démarrage de l'appui à des projets spécifiques de petite échelle ayant une grande valeur ajoutée en termes d'accroissement des investissements.

6.1.5 Sur la base de ces considérations, des estimations des coûts pour 2005-09 ont été faites pour établir les besoins financiers totaux et annuels. Comme on peut le voir, on estime que le coût pour l'exécution globale de programme de 2005 à 2009 est de 500 millions d'Euro. De ceci, l'investissement exigera la majeure partie des ressources, 380 millions

d'Euro (76% du total). L'exécution des activités de GIRE est de 54.5 millions d'Euro (11%), la GRET est 55.5 millions d'Euro (11%), et celle des activités administratives et d'organisation est de 10 millions d'Euro (2%). Le tableau 1 ci-dessous fournit les besoins financiers annuels et totaux estimés pour le programme de cinq ans de la Facilité.

Tableau 1 : Programme des activités et des besoins financiers (million d'Euros) pour 2005-09

ACTIVITE	2005	2006	2007	2008	2009	Total	%
GIRE							
Information et connaissance	0.02	2.00	1.00	1.00	1.00	5.02	
Suivi et évaluation	0.02	3.00	1.00	1.00	1.00	6.02	
Développement et réformes de politique		3.00	6.00	5.00	4.00	18.00	
Planification et exécution		3.00	7.00	7.00	6.00	23.00	
Gestion environnementale		0.50	0.50	0.50	0.50	2.00	
<i>Total partiel</i>	0.04	11.50	15.50	14.50	12.50	54.04	11%
GRET							
Information et connaissance		2.00	3.00	3.00	3.00	11.00	
Suivi et évaluation		1.00	1.00	0.50	0.50	3.00	
Plaidoirie, cadre Législatif		2.00	4.00	4.00	5.00	15.00	
Coopération, mobilisation de Ressource		2.50	3.00	3.00	3.00	11.50	
Développement de planification et de stratégie		3.00	4.00	4.00	4.00	15.00	
<i>Total partiel</i>		10.50	15.00	14.50	15.50	55.50	11%
INVESTISSEMENT							
Investissement de levée de capitaux			10.00	76.00	100.00	186.00	
Projets à échelle réduite		5.00	20.00	50.00	95.00	170.00	
Préparation de Programme/Projet		5.00	5.00	5.00	5.00	20.00	
<i>Total partiel</i>		10.00	35.00	131.00	200.00	376.00	75%
Organisation et administration	0.01	3.00	3.70	3.75	4.00	14.46	3%
TOTAL	0.05	35.00	69.20	163.75	232.00	500.00	100%

6.1.6 Hypothèses sur les coûts : Il convient de noter que des coûts indiqués dans le tableau 1 ne sont pas basés sur des demandes réelles des bénéficiaires. Les allocations indicatives de ressources qui ont été faites sont basées sur des activités semblables entreprises par diverses parties prenantes y compris la BAD, ainsi que sur des estimations des coûts du programme à court terme de NEPAD. Des échantillons d'estimations des coûts ont été développées pour quelques activités comprenant le développement de politique et de stratégie, le système de suivi et d'évaluation, la préparation de plan directeur de développement de bassins partagés.

Ces échantillons ont été utilisés par la suite pour être appliqués aux nombres d'actions anticipées pour chaque catégorie. La proportion plus grande des coûts est affectée aux interventions d'investissement pendant la période (76%). Ces coûts et leurs allocations sont très indicatifs et sont proposés comme point de départ pour lancer les activités de la FAE. Ils seront mise à jour pendant l'année 2006, basée sur des demandes réelles et leur tendance, et tenant compte des premiers projets évalués et approuvés. Le Conseil de Direction examinera le programme mis à jour en octobre 2006. En attendant, le rapport sur l'état d'avancement trimestriel de la FAE permettra à toutes les parties prenantes de suivre le progrès des activités de la FAE.

6.2 SELECTION ET PRIORITISATION DES INTERVENTIONS

a) Grandes lignes des critères de sélection définies dans les Procédures opérationnelles de la FAE

Plafonds des dons

6.2.1 Durant la période de validité de deux ans des Procédures opérationnelles, un seuil de 50 000 euros et un plafond d'environ 5 000 000 euros sont à considérer pour le financement des différentes catégories d'activités.

Éligibilité des bénéficiaires

6.2.2 Les pays membres régionaux de la Banque, leurs subdivisions politiques ou agences, de même que toute autre organisation ou agence régionale concernées par la mise en valeur des ressources en eau, ou par le développement de l'Afrique ou d'une de ses régions, sont éligibles au financement ou à toute autre assistance sur les ressources du Fonds de l'eau. C'est dire que les bénéficiaires pourront être :

- i. les administrations centrales
- ii. les administrations locales et les municipalités,
- iii. les ONG et les organisations de la société civile (OSC),
- iv. les organisations communautaires,
- v. les organisations régionales, sous-régionales et sectorielles (organisation économique régionale, organisation de bassin fluvial, etc.).

Éligibilité des ONG et OSC

Afin de rationaliser l'éligibilité des ONG et des organisations de la société civile, elles devront remplir des critères établissant leur crédibilité et leur bilan pour les activités dans le secteur de l'eau. Elles devront notamment :

- i) être une organisation non gouvernementale qui souscrit pleinement aux priorités de développement continentales et nationales et donner la preuve que les activités proposées seront exécutées en Afrique ;
- ii) être basée en Afrique ou apporter la preuve d'un partenariat avec des institutions africaines ;
- iii) fournir la preuve d'un agrément en cours de validité conformément aux lois du PMR au sein duquel l'organisation intervient, ainsi que la preuve d'une

- autorisation à exercer des activités dans le PMR, où l'organisation envisage d'exécuter l'activité donnée, s'il est différent du lieu d'enregistrement légal ;
- iv) posséder une capacité d'organisation et de gestion appropriée, y compris un conseil d'administration ;
 - v) donner la preuve de l'existence d'un système financier sain – comprenant des normes comptables et budgétaires claires, des états financiers, un processus budgétaire transparent, des comptes vérifiés et autres indicateurs qui font foi de la capacité à assumer la responsabilité fiduciaire des ressources de la Facilité africaine de l'eau ;
 - vi) fournir, suivant les réalisations antérieures, la preuve que l'organisation possède les compétences requises pour réaliser les activités prévues ;
 - vii) faire montre de crédibilité, de connaissance des valeurs locales, de réseaux et de structures nécessaires pour réaliser les activités envisagées ;
 - viii) les propositions reçoivent le soutien du gouvernement, attesté par une lettre signée par une autorité compétente du gouvernement national au niveau ministériel, indiquant que le pays appuie la demande qui correspond aux priorités nationales. Cette lettre doit accompagner la demande de financement.

Éligibilité des projets

6.2.4 Pour pouvoir être financés par la FAE, les activités et projets proposés doivent appartenir à un ou plusieurs domaines d'intervention et s'inscrire dans le sens de l'orientation définie par le Conseil de direction. Tous les projets financés auront des indicateurs de performance clairs assortis de résultats attendus satisfaisants et d'objectifs précis.

6.2.5 Pour l'examen d'une demande de financement, l'attention est accordée aux éléments suivants :

- i) l'engagement politique du pays en ce qui concerne l'octroi de l'importance requise au secteur de l'eau. Par exemple, l'inclusion de l'eau dans le DSRP ou tout programme de développement du pays constitue une claire indication de l'intérêt porté au secteur de l'eau ;
- ii) Les efforts propres déployés par le bénéficiaire et, lorsque le bénéficiaire n'est pas un pays membre de la Banque, par le bénéficiaire et le membre ou les membres devant bénéficier du financement ;
- iii) Le bénéficiaire doit faire montre de sens d'appropriation et d'engagement en prenant une part active aux activités devant être financées ;
- iv) Les bénéficiaires doivent avoir des réalisations crédibles à leur actif et veiller à l'efficacité et à la viabilité des institutions et des investissements en mettant en place des mécanismes adéquats d'exploitation et entretien, de recouvrement des coûts et d'appui budgétaire ;
- v) le bénéficiaire doit dûment tenir compte de l'impact environnemental et social afin d'assurer la durabilité, et
- vi) tous les projets et programmes devront impérativement comporter des indicateurs clairs assortis d'objectifs définis. Le principe de la contribution du bénéficiaire s'applique à toutes les activités d'investissement. Cette contribution peut se faire en espèces ou sous forme de participation au coût pour la fourniture d'installations, de services, de personnel et de matériel.

b) critères spécifiques de sélection pour des investissements.

6.2.6 La priorité à donner dans l'exécution des projets éligibles choisis dépend de la capacité et des ressources disponibles. Ceci est réalisé par l'utilisation des critères relatifs à l'effet de mobilisation des ressources additionnelles, la facilité de mise en œuvre, et la valeur ajoutée.. À la lumière des ressources limitées, le choix des activités prioritaires sous chaque composante est basé sur l'utilisation optimale des ressources et des résultats en utilisant les critères suivants :

- i) Projets qui ont besoin des montants minimum d'argent pour être exécuté, avec le plus grand impact ;
- ii) Activités qui peuvent être mises en application rapidement avec des propositions déjà préparées ;
- iii) Activités qui produisent vite des résultats rapides ;
- iv) Activités exigeant des fonds d'un montant relativement petit mais avec un impact et une capacité d'exécution du bénéficiaire élevés;
- v) Activités exigeant des fonds d'un montant relativement petit mais qui déclencheront d'autres fonds d'investissement qui autrement ne seraient pas disponibles ;
- vi) Projets qui déclencheront de plus grands investissements d'autres donateurs ;
- vii) Les projets déjà identifiés par d'autres agences, s'ils correspondent aux priorités nationales du bénéficiaire qui en démontre l'appropriation;
- viii) Activités nationales soutenues par une forte demande et engagement des autorités nationales ;
- ix) Des activités régionales qui ont déjà le consensus africain et international, et ont été déterminées comme apportant de la valeur ajoutée distincte à un processus en cours.

7 MOBILISATION DE RESSOURCE

7.0.1 Des ressources considérables devront être mobilisées au cours des cinq années à venir pour soutenir les opérations de la Facilité. Comme on peut le voir dans le tableau 1 ci-dessus, l'objectif de la Facilité est de mobiliser 500 millions d'Euro pour mettre en application le programme (2005-09). Les efforts de mobilisation de ressource sont dirigés par AMCOW et le Conseil de Direction, avec l'appui de la BAD. Jusqu'ici, la Commission européenne, le Canada, la France, la Norvège, l'Autriche, la Suède et le Danemark ont fait des engagements pour l'aide financière. Les efforts de mobilisation de ressources sont en cours d'obtenir l'appui des Etats-Unis, du Japon et les autres pays européens, et les Fonds arabes.

7.0.2 Le tableau 2 fournit ci-dessous l'état actuel des engagements et des montants de contribution déjà payés. Les engagements faits à fin septembre 2005 par sept donateurs s'élèvent à 59.65 millions d'Euro. En outre, la Banque a promis de contribuer approximativement pour 1.8 millions d'Euro par une période de 3 ans pour l'espace de bureaux, le personnel permanent, le fonctionnement et d'autres coûts administratifs.

7.0.3 A fin septembre 2005, le paiement de 6.91million d'Euro (10 millions de dollars Can du Canada et 100.000 d'Euro d'Autriche) a été effectué sur le compte de la Facilité. Les autres donateurs sont à des étapes différentes d'honorer leurs engagements. Néanmoins, vers la fin de l'année, on s'attend à ce que tous les premiers paiements prévus soient déposés sur le

compte de la Facilité. Ceci aura comme conséquence un montant additionnel de 8.02 millions d'Euro disponibles. En outre, des paiements seront effectués en 2006 au compte des engagements existants. Dans l'objectif de cet exercice de planification, des estimations ont été faites, basées sur les montants à recouvrer et les périodes de paiements prévues. Celles-ci figurent également dans le tableau 2. Tout le montant additionnel qui pourrait être disponible en 2006 s'élève à 20.32 millions l'Euro. Ceci aura comme conséquence une disponibilité totale d'environ 35.18 millions Euro pour le décaissement en 2006.

Tableau 2 : Etat d'engagements de ressource et de paiements (million d'Euros)
(Fin septembre 2005)

Donateur	Engagements de Ressource			Modalités de paiement				
	Montant (million)	Taux change de l'Euro ⁱ	de à Montant	Période de Paiement	Quantité payée	Prévu 2005	Estimé 2006	Total à fin 2006
EU	Euro 20.0		20.00	2 ans			10.00	10.00
Canada	Can \$ 20.0	1.47	13.63	3 ans	6.81		3.41	10.22
Norvège	NOK 30.0	7.92	3.79	3 ans		1.27	1.20	2.40
La Suède	SEK 45.0	9.45	4.76	3 ans		1.60	1.60	3.20
Danemark	DKK 40.0	7.45	5.37	5 ans		1.15	2.11	3.26
Autriche	Euro 0.10		0.10	1 an	0.10			0.10
France	Euro 12.0		12.00	5 ans		4.00	2.00	6.00
Total			59.65		6.91	8.02	20.32	35.18

7.0.4 Il est évident qu'il y a un déficit énorme entre les quantités de ressources promises et celles prévues pendant les cinq années à venir. Seulement environ 60 millions d'Euro du total requis des 500 millions d'Euro ont fait l'objet d'engagement, ce qui représente juste 12% du montant total. Le soutien de l'effort de mobilisation des ressources sous la Direction d'AMCOW sera renforcé au cours de l'année prochaine afin d'essayer de compenser le déficit.

ⁱ Le taux de change utilisé à juin 30, 2005 par le département de la trésor de la BAD (Outre pour le Canada où le taux réel de la date de transfert dans le compte de la FAE a été utilisé)

8 PARTENARIAT ET COORDINATION

8.0.1 Les interventions par la Facilité constituent seulement une petite partie des besoins globaux de financement nécessaire pour satisfaire les besoins de base de l'eau et de l'assainissement. Il est important de développer des partenariats avec les nombreux organismes actifs dans le secteur africain de l'eau. Pour permettre un avantage maximum découlant des liens entre la Facilité et les autres initiatives et programmes des autres partenaires dans le domaine de l'eau, il est essentiel que des mécanismes de coordination appropriés soient établis au niveau institutionnel, pour coordonner et renforcer les synergies.

8.0.2 Le Conseil de Direction (CD) de la FAE en tant qu'élément de son mandat défini dans L'instrument, est responsable de lancer des discussions pour la reconstitution générale des ressources des fonds de la FAE. Par conséquent, le Conseil de Direction développera une stratégie pour la mobilisation de ressource et prendra les mesures nécessaires pour son exécution.

8.0.3 Le Conseil de Direction de la Facilité, dans le cadre de son mandat, assurerait la coordination des activités et des programmes des différentes parties prenantes. AMCOW prendra la tête pour fournir la coordination avec les diverses initiatives de l'eau dans la Région. La FAE assistera AMCOW en développant des stratégies et en facilitant les stratégies de coordination. Le fait qu'AMCOW dirige l'initiative et est fortement représenté au Conseil de Direction de la Facilité déjà crée une bonne occasion de s'assurer que tous les programmes à soutenir par la Facilité entrent bien dans le cadre des programmes nationaux et régionaux des PMR, avec les programmes de soutien de la communauté de bailleurs de fonds. En outre, le NEPAD et UN Water Africa (qui représente des agences de l'ONU actives dans le secteur de l'eau en Afrique) entre d'autres, sont également représentés au Conseil.

8.0.4 Dans la mise en œuvre des GIRE nationales et des GRET, des acteurs principaux tels que le Partenariat mondial de l'eau (GWP), le Conseil Mondial de l'eau (WWC), d'autres institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et l'Union européenne (EU), la Banque islamique du développement (IDB) et les agences bilatérales, seront consultés et des partenariats forgés pour renforcer les synergies et pour éviter la duplication des efforts.

8.0.5 La coordination au niveau national serait principalement réalisée par le DRSP ou les programmes nationaux suivant les cas. Les mécanismes pour développer le DRSP ou le programme national impliquent des discussions des programmes nationaux des diverses institutions dans le pays et comment ils peuvent entrer dans le plan de gestion intégré globale des ressources en eau du pays. Il impliquerait également des discussions sur l'harmonisation de programme entre différents donateurs.

8.0.6 Au niveau multilatéral et bilatéral, la FAE collaborerait avec un certain nombre de programmes concrets qui sont développés et mis en application en Afrique. Ceux-ci incluent la BAD, la Banque mondiale, l'Initiative de l'eau de l'UE, les Pays nordiques, le Canada, la France et d'autres donateurs. Une attention particulière sera accordée à l'intérieur de la BAD pour assurer la synergie avec les autres initiatives gérées par la Banque dans le secteur de l'eau, comme le fonds fiduciaire du NEPAD (gestion transfrontalière de l'eau), les activités de l'initiative pour l'adduction d'eau et d'assainissement en zones rurales, le Programme de Partenariat pour l'eau.

9 EVALUATION DE PERFORMANCE

9.1 GESTION BASEE SUR LES RESULTATS

9.1.1 La FAE sera gérée en utilisant une approche de gestion basée sur les résultats, telles que fixée dans les procédures opérationnelles. Dans ce document, le premier essai pour mettre en place le cadre de gestion basée sur les résultats de la FAE a été présentée. Une analyse du cadre logique global de la FAE est présentée en page iii. Les buts, objectifs et activités principales de la Facilité y sont montrés, avec des résultats escomptés à court et moyen termes, des indicateurs pour mesurer les résultats réalisés, et les principaux risques.

9.1.2 Des indicateurs communs seront définis et convenus avec les parties prenantes. Les résultats (à court et moyen termes) et des indicateurs seront employés pour sélectionner, évaluer et suivre des projets et des programmes sous la Facilité.

9.2 SUIVI ET EVALUATION DE PERFORMANCE

9.2.1 On prévoit que le suivi et l'évaluation de la Facilité africaine de l'eau reposera sur une approche de gestion basée sur les résultats. Le développement et l'exécution de la gestion basée sur les résultats des activités prioritaires, avec ce programme opérationnel comme la première étape dans cette direction. Le cadre logique du programme fournit l'outil approprié pour un tel suivi. Les indicateurs de suivi du progrès accompli sont détaillés en annexe 1.

9.2.2 L'efficacité et le rendement de la Facilité aussi bien au niveau de la gestion que des opérations seront suivies et évaluées systématiquement et périodiquement. Des données seront rassemblées régulièrement sur les activités, les résultats et les processus pour s'assurer qu'elles se poursuivent comme prévu et contribuent aux résultats intermédiaires pertinents et aux objectifs spécifiques. Les indicateurs fournis dans le cadre logique et dans d'autres sections de ce document seront utilisés comme base pour suivre le progrès accompli

9.2.3 On développera un mécanisme de rapports qui indiquera les détails en termes de résultats intermédiaires et finaux, la périodicité et le format des rapports. Les rapports annuels et trimestriels seront faits selon la gestion basée sur les résultats. En plus du mécanisme de suivi normal de la Banque, l'efficacité globale de la Facilité serait également évaluée en 2009 après les cinq premières années de l'exécution.

10 RISQUES ET MESURES DE REDUCTION

10.0.1 Une analyse des hypothèses et des risques sont une partie importante de la Gestion basée sur les résultats. Il y a trois risques principaux qui s'appliquent aux objectifs globaux et aux résultats de la Facilité. Ceux-ci sont discutés ci-dessous, avec des stratégies d'atténuation.

10.0.2 **Insuffisance des fonds:** Le risque principal quant à l'exécution de ce programme opérationnel est lié à l'insuffisance de mobiliser les ressources financières requises dans les deux prochaines années, en particulier pour les projets d'investissements. Concevoir une stratégie de mobilisation de ressource sous la conduite efficace d'AMCOW et du NEPAD, soutenue par une capacité forte d'exécution de la Facilité, contribuerait à faire face à ce

risque. Si des ressources proportionnées ne peuvent être disponibles dans le court et moyen termes, des scénarios alternatifs tel que la réduction des activités à mener sera envisagée.

10.0.3 Inadéquation de la capacité institutionnelle de la FAE : Il y a un risque que la Facilité n'ait pas les ressources humaines adéquates pour entreprendre toutes les activités prévues au cours des années à venir. C'est un risque très vrai étant donné les grandes quantités d'interventions qui sont projetées, et le personnel limité actuellement en place. Pour atténuer ce risque la Facilité maintiendra son approche proactive pour sécuriser au plus tôt les détachements des experts des pays donateurs, développera des rapports avec les départements opérationnels de la Banque qui sont responsables de préparer des programmes et projets de la Banque, et emploiera des consultants selon les besoins pour faire face aux besoins à court terme. Augmenter le nombre de personnel professionnel permanent sera également examiné comme priorité pour accroître la capacité interne.

10.0.4 Insuffisance de priorité donnée à l'eau dans des stratégies nationales : Le manque d'engagement national affectera le développement des programmes de la Facilité. Les stratégies d'atténuation incluent le renforcement de l'engagement politique et de s'assurer qu'AMCOW joue un rôle proactif.

10.0.5 Les situations de conflit et le manque d'engagement politique à coopérer à la gestion de ressources transfrontalière peuvent affecter la réalisation des résultats prévus. Les stratégies de réduction impliquent la prise de conscience et le dialogue.

11 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

11.0.1 La Facilité Africaine de l'eau (FAE) a été établie pour aider les PMR à réaliser les objectifs du secteur de l'eau fixés par la Vision africaine de l'eau et les Objectifs de développement du millénaire (ODM). A travers les interventions de la Facilité il y aura un accroissement des investissements dans le secteur de l'eau menant à l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays africains. Pour réaliser ceci, toutes les interventions de la Facilité seront dirigées vers l'amélioration de l'environnement permettant la gestion durable des ressources nationale et régionale de l'eau, la préparation des projets et des programmes pour des investissements immédiats, et les investissements directs stratégiques. A cet effet, toutes les interventions de la Facilité vont se concentrer sur des trois résultats principaux suivants:

- **Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) améliorée :** les PMR ont augmenté leur capacité de gérer leurs ressources d'eau efficacement, basées sur des principes de la GIRE et qui déclenchent des investissements cohérents et durables.
- **Gestion des Ressources en eau transfrontalière (GRET) améliorée :** Les organismes régionaux ont augmenté la capacité de gestion des ressources d'eau transfrontalières dans un cadre de coopération qui entraînent des investissements aux bénéfices partagés.
- **Investissements accrus dans le secteur de l'eau :** les projets et programmes des PMR et organisations régionales tirent profits d'un accroissement des investissements, grâce à un bon climat d'investissement, une meilleure préparation de projets et programmes, et une disponibilité des ressources.

11.0.2 Ce programme opérationnel a été développé pour fournir plus de détails sur la gamme des activités qui seront exécutées dans les cinq prochaines années afin de réaliser ces résultats, et les ressources qui y sont associées. En outre, une approche de gestion basée sur les résultats a été définie pour permettre la gestion efficace des opérations de la Facilité. Le présent programme indicatif est vise à donner un coup d'envoi aux opérations de la Facilité Africaine de l'Eau. On prévoit que l'expérience qui sera acquise dans son exécution pendant les mois à venir servira à mettre à jour le programme pour son examen par le Conseil de Direction en octobre 2006, en tenant compte des leçons apprises.

11.0.3 C'est dans le contexte des considérations ci-dessus que le Conseil de Direction est invité à approuver le programme opérationnel pour 2005 à 2009, tel que développé dans le présent document.

Facilité Africaine de l'eau
Administrée par la Banque Africaine de développement
Angle de l'avenue du Ghana et des rues Pierre de Coubertin, Hedi Nouria
BP 323 – 1002 Tunis Belvédère (Tunisie)
Tel : + 216 71 102 055 – Fax : + 216 71 103 744
E-mail: africanwaterfacility@afdb.org
Site web : www.afdb.org/awf

Annexe 1: Résumé des résultats escomptés, des indicateurs de performance et des échéanciers.

Composantes/Résultats	Indicateurs de performance	Base	Résultats escomptés par année				Cibles et années
			2006	2007	2008	2009	
Exécution d'GIRE au niveau national							
OBJECTIFS: Les PMR ont effectivement amélioré leur capacité de gestion effective des ressources en eau basée sur les principes de GIRE	Nombre de pays avec gestion effective des ressources en eau conformément à la GIRE						Tous les pays en 2009
EXTRANTS: L'adoption progressive des politiques d'GIRE et des cadres institutionnels, et la préparation des stratégies et l'exécution projetée dans PMR	Évaluation du statut d'GIRE dans le RMC		Tous les 53 PMR				Tous les pays en 2006
	Nombre de PMR soutenu pour renforcer ou développer un cadre complet d'GIRE.						Tous les pays en 2009
COMPOSANTES/ACTIVITES							
Systèmes d'information et de connaissance Information fiable et connaissance rendues disponibles pour la planification et la mise en œuvre du développement des ressources de l'eau au niveau national	Progrès sur l'évaluation de la situation par pays,		Tous les 53 PMR				Tous les pays en 2006
	Nombre de pays pour lesquels les normes et mécanismes sont établis.						Tous les pays en 2009
	Nombre de pays pour lesquels le système d'information existante a été renforcé ou de nouveaux systèmes ont été créés		3*	5	5	7	20 pays en 2009
Monitoring and Evaluation: Mécanismes établis et fonctionnels pour des rapports réguliers sur les S&E au niveau national et régional, la planification et l'efficacité du développement des ressources en eau.	Progrès sur l'évaluation de situation par pays et développement des normes et des indicateurs de suivi		Tous les 53 PMR				Tous les pays en 2006
	Accord sur les indicateurs de suivi		En cours dans tous les 53 PMR				Tous les pays en 2007
	Nombre de pays avec des systèmes existants renforcés ou de nouveaux systèmes créés		3*	5	5	5	18 en 2009
Réformes et développement de politique Renforcement des capacités des PMR pour une GIRE appropriée, améliorant l'environnement.	Évaluation du statut de 'GIRE dans les PMR en juin 2006		Tous les 53 PMR				Tous en 2006
	Nombre de pays avec des systèmes existants renforcés ou de nouveaux systèmes créés		3*	5	5	5	3 en 2006 et 5 chaque année par la suite
Planification et exécution Participation délibérée et durable des parties prenantes dans la mise en œuvre de la GIRE à tous les niveaux.	Nombre des PMR soutenus pour préparer des stratégies, des plans d'action et des programmes.		3*	5	5	5	3 en 2006 et 5 chaque année par la suite
	L'eau est une priorité dans les DRSP et les stratégies nationales						Tous en 2007
Gestion environnementale et l'analyse sociale. Gestion environnementale et l'analyse sociale comme intrants de la GIRE	Gestion environnementale et l'analyse sociale appropriées entreprises en soutien à la planification et à la mise en œuvre des activités du GIRE.						En fonction des besoins
Gestion des ressources en eau transfrontalière							
OBJECTIFS: Les pays riverains et les organisations régionales ont accru leur capacité à gérer les eaux transfrontalières dans un cadre de coopération.	Le nombre de bassins de fleuve pour lesquels des visions partagées et des cadres coopératifs sont développés, et qui n'en disposent pas à ce jour.						Tous les 10 bassins prioritaires définies par le NEPAD en 2009
EXTRANTS: Développement des accords-cadres sur le partage de l'eau ; procédés communs de planification et de vision partagée	Le nombre de bassins de fleuve pour lesquels des visions partagées et des cadres coopératifs sont développés.			3* visions partagées/ 1 accord cadre développé.			Les 10 en 2009
	Nombre d'OBF renforcés, avec des ressources adéquates			En cours de soutien : 4*			10 OBF en 2009

* Le nombre de pays/OBF à soutenir est donné comme à titre indicatif et changera en fonction de la demande réelle.

Composantes/Résultats	Indicateurs de performance	Base	Résultats escomptés par année				Cibles et années
			2006	2007	2008	2009	
GRET (suite)							
Systèmes d'information et de connaissance Système d'information et de connaissance fiable disponible pour la planification et la mise en oeuvre du développement des ressources en eau au niveau régional.	Evaluation de l'état du système d'information régionale		10				Tous en 2006
	Progrès dans l'établissement du système d'information régional		En cours pour 2 OBF				Au moins 10 OBF en 2009
Suivi et évaluation Mécanismes établis et fonctionnels pour des rapports réguliers sur les S&E au niveau régional	Accord sur les indicateurs de suivi		10 bassins fluviaux				En Dec. 2006
	Soutien apporté à 5 OBF pour développer un système régional de S&E		En cours dans 3 OBF				Tous les 10 systèmes opérationnels en 2009
Plaidoirie, cadre législatif Développement d'accord cadre pour le partage des eaux.	Le nombre de bassins de fleuve pour lesquels des visions partagées et des cadres coopératifs sont développés.		3 visions partagées développées	1 accord cadre signé			10 bassins partagés en 2009
	Cadre législatif développé						10 bassins en 2009
	Directives pour la ratification des conventions internationales		Réalisé				Achevées en 2007
Coopération et Mobilisation des ressources organisations régionales capables de gérer les ressources en eau transfrontalière dans un cadre coopératif en partenariat avec des organisations internationales et le secteur privé.	Nombre de OBF fluviaux renforcés à travers des actions de coopération.		2 coopérations 4 renforcements de capacité 3 mobilisations de ressources				4 OBF ont des capacités appropriées pour une GRET en 2009
Développement de la planification et de la stratégie. Organisations régionales capables de mettre en place un développement continue et cohérent des ressources en eau transfrontalière, basées sur des objectifs stratégiques et un processus conjoint de planification.	Programmes régionaux et accords pour les OBF s		1 bassin				10 bassins en 2009
	Plan directeur des bassins établis			En cours pour 3 bassins			5 bassins en 2009.
Investissements							
OBJECTIFS: Les PMR et les organisations régionales ont bénéficié de l'accroissement des investissements pour leur programme de développement du secteur de l'eau.	Niveau des investissements pour satisfaire les besoins fondamentaux						% de l'accroissement en investissements pour satisfaire les besoins fondamentaux
EXTRANTS: Accroissement des investissements qui lèvent des capitaux et sur les projets et programmes à petite échelle.	Nombre de projets mis en oeuvre						Projets à fin 2009.
	Accroissement global des investissements sur les projets						Volume des financements en 2009.
Préparation des programme/Projet: Nombre croissant de propositions de qualité soumise pour financement	Nombre de projets et programmes préparés avec le support de la FAE						Projets et programmes préparés en 2009
	Nombre de projets et programmes qui ont obtenu des financements						Projets/ programmes qui ont obtenu des financements en 2009
	Pipe line of projects built each year						Pipe line of projects built each year starting by end 2006.